

Titre : **POLITIQUE CULTURELLE**

## **PRÉAMBULE**

### **But**

Par cette politique culturelle, le centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pose un geste de reconnaissance de l'importance des arts et de la culture dans le développement global de l'élève, car :

« Mettre la culture à la portée des élèves, c'est les guider vers le sens critique, l'estime de soi, la réussite scolaire. Telle une boussole, la culture oriente les jeunes. Elle leur apprend à tenir solidement la barre de leur destin et à éviter les écueils de la démotivation et du décrochage »<sup>1</sup>

Le rehaussement culturel est donc un objectif à atteindre, une visée qui doit être poursuivie par tous les intervenants du milieu scolaire.

## **CHAMP D'APPLICATION**

La politique culturelle vise les élèves jeunes et adultes, ainsi que l'ensemble du personnel du centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord. Elle s'applique à tous les domaines d'apprentissage dans le programme de formation de l'école québécoise.

## **FONDEMENTS**

La Politique culturelle du CSSRDN s'appuie sur différentes bases légales notamment :

### **Loi sur l'instruction publique notamment par les articles suivants :**

- Article 36. Rôle de l'école
- Article 97. Rôle des centres
- Article 255. Le centre de services scolaire peut :
  - Alinéa<sup>2</sup>

### **Complémentarité au Programme de formation de l'école québécoise<sup>2</sup>**

### **Programme la Culture à l'école<sup>3</sup>**

<sup>1</sup> Ministère de la Culture et des Communications, juin 2012.

<sup>2</sup> <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/>

<sup>3</sup> <http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/education/culture-education/programme-la-culture-a-lecole/>

## **ORIENTATIONS ET OBJECTIFS**

### **Accroître l'accessibilité à la culture**

- Encourager les établissements à rendre les activités culturelles accessibles à l'ensemble des élèves en portant une attention particulière aux milieux défavorisés;
- Développer et maintenir des partenariats locaux et régionaux pour faciliter la réalisation d'activités culturelles;
- Favoriser la fréquentation des lieux culturels, le contact avec les artistes et la participation à la vie culturelle de l'établissement et du milieu.

### **Valoriser la culture**

- Sensibiliser les établissements à l'intégration de la dimension culturelle dans leur projet éducatif pour enrichir la formation des élèves;
- Sensibiliser le personnel et les élèves à la notion de culture;
- Promouvoir les situations d'apprentissage et d'évaluation intégrant la culture pour favoriser la réussite éducative pour tous;
- Valoriser les créations artistiques des élèves et du personnel;
- Encourager et soutenir les parents à faire participer leur enfant à des activités culturelles (expositions, visites de bibliothèques, projets culturels et communautaires, etc.) en dehors du temps scolaire.

### **Valoriser la culture québécoise d'hier et d'aujourd'hui**

- Mettre en valeur la richesse de la langue française;
- Faire connaître les personnalités qui font partie de la culture québécoise;
- Faire découvrir les différentes réalisations culturelles propres aux régions du Québec.

### **Favoriser l'intégration des cultures**

- Favoriser l'intégration des élèves des communautés culturelles en encourageant les activités permettant de valoriser leur apport culturel à la société québécoise.

## **APPLICATION**

La direction générale s'assure de l'application de la politique dans les établissements et les unités administratives du centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord et définit les rôles et les responsabilités de chacun.

## **SUIVI ET ÉVALUATION**

Un plan d'action élaboré par le Comité culturel précise les moyens qui permettent d'actualiser cette politique; ce comité produit un bilan annuel faisant état des actions réalisées.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS :

### Direction générale

- S'assurer de l'application de la politique dans les établissements et les unités administratives du CSSRDN;
- Informer tout le personnel de la présente politique.

### Service des ressources éducatives

- Mettre en place un Comité culturel représentatif de l'ensemble des intervenants du centre de services scolaire;
- Coordonner les travaux du Comité culturel du centre de services scolaire;
- Diffuser et faire la promotion de la politique culturelle en collaboration avec le Service du secrétariat général et des communications;
- Accompagner les directions d'établissement dans la mise en œuvre de la politique culturelle;
- Proposer aux enseignants des pistes d'enrichissement culturel liées à l'ensemble des activités de l'école ainsi qu'à toutes les disciplines;
- Soutenir l'ensemble des autres membres du personnel dans l'intégration de la dimension culturelle durant leurs interventions auprès des élèves.

### Comité culturel

- Élaborer un plan d'action;
- Évaluer le plan d'action et produire un rapport annuel;
- Faire la promotion et faciliter la diffusion des activités culturelles réalisées dans les établissements et les unités administratives, en collaboration avec le Service du secrétariat général et des communications;
- Faciliter la mise en réseau des activités réalisées dans les établissements dans le but d'en faire la promotion et d'inciter la participation du plus grand nombre;
- Veiller à l'intégration de la dimension culturelle dans les différentes activités de rassemblement du centre de services scolaire;
- Développer et maintenir des liens de partenariat avec la communauté.

### DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

- Favoriser l'application de la politique culturelle;
- Encourager l'intégration de la dimension culturelle dans toutes les disciplines et au cœur de la vie quotidienne de l'établissement;
- Valoriser l'ouverture à la diversité culturelle;
- Favoriser la participation de tous les élèves, du personnel et des parents à des activités visant le développement culturel;
- Faire connaître les activités culturelles vécues dans son établissement.

### **Enseignant**

- Agir en tant que « passeur culturel » en exploitant les nombreuses références culturelles reliées aux différentes disciplines.

### **Autres membres du personnel**

- Faciliter et participer à la réalisation d'activités culturelles dans les établissements.

### **Élève**

- Participer à la planification, à la réalisation et à l'appréciation des activités culturelles.

### **Conseil d'établissement**

- Encourager l'intégration de la dimension culturelle dans la vie de l'établissement.

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

La date d'entrée en vigueur de la politique demeure la même et elle a été adoptée par le conseil des commissaires.